

SYNAMAP : Naissance de la commission technique "Distribution"

Depuis 2007, le SYNAMAP, Syndicat national des acteurs du marché de la prévention et de la protection, ne cesse de monter en puissance, avec une augmentation ininterrompue du nombre de ses adhérents et ce malgré les conséquences désastreuses de la crise économique sur les entreprises. Parmi ces nouveaux membres, on recense d'importants distributeurs d'EPI, représentant désormais 12 % des adhérents du syndicat..

Le SYNAMAP a donc décidé, en octobre dernier, de créer une nouvelle commission technique, la "commission Distribution".

Laquelle vient s'ajouter aux six commissions existantes, toutes composées d'experts membres du syndicat : "Chaussures de sécurité", "Gants de protection", "Protection de la tête", "Protection contre les chutes de hauteur", "Protection respiratoire" et "Vêtements de protection".

Rappelons que le SYNAMAP constitue un lieu d'échanges d'informations à forte valeur ajoutée, permettant à ses adhérents de traiter des questions spécifiques à leur marché ou d'entreprendre des actions communes, comme travailler sur des problématiques liées à la normalisation, à la réglementation et défendre les intérêts des industriels.

La commission "Distribution", entre expertise et ambition...

La commission "Distribution" a été créée pour suivre de près les évolutions du marché, ainsi que les répercussions des décisions législatives et économiques sur la distribution. Des objectifs auxquels il est, selon le syndicat, indispensable de répondre pour pérenniser et améliorer la situation économique des distributeurs d'EPI. Il s'agit donc d'un travail ambitieux avec une réelle volonté d'expertiser, dans un esprit d'écoute et d'ouverture, l'ensemble des problèmes liés à la profession pour trouver des solutions concrètes.

Cette nouvelle commission, présidée par ..., est composée de huit membres : COFAQ, CORDEL, Groupe PREVENTISTES, Groupe RG, Groupe SOCODA, MABEO INDUSTRIES.

L'expertise de ces huit membres permettra de favoriser, en synergie avec les autres commissions techniques du SYNAMAP, l'émergence d'un contexte réglementaire harmonisé et la rationalisation du processus normatif.

A propos du SYNAMAP

Organisation interprofessionnelle créée en 1961, le SYNAMAP regroupe des entreprises considérées comme des acteurs directs du marché de la protection de l'homme au travail, fédérant ainsi des fabricants, des distributeurs, mais aussi des sociétés de conseil, des installateurs ou des formateurs.

Le SYNAMAP est aujourd'hui l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des institutions nationales et européennes, des prescripteurs d'équipements de protection individuelle (EPI) et collective, mais aussi des entreprises utilisatrices de ces protections.

La vocation première du SYNAMAP est de défendre les intérêts de ses adhérents. Au-delà de cette mission, le syndicat contribue à promouvoir la culture de la protection de l'homme au travail et milite quotidiennement pour la mise en place d'un champ économique harmonisé, stable et respectueux des principes fondamentaux du droit en vigueur.

Le SYNAMAP véhicule et valorise l'image économiquement performante, politiquement responsable et socialement vertueuse de l'industrie dans laquelle évoluent ses adhérents, par le biais d'une politique de communication et de lobbying active.

Parce que sa vocation est d'assurer la défense et la représentation de ses adhérents auprès des institutions françaises et européennes, le SYNAMAP participe aux comités techniques et groupes de travail du CEN – Comité Européen de Normalisation.

Il est également membre de l'European Safety Federation (ESF).

Site Internet : www.synamap.fr

Contact presse

Laure FERRUS
Communication
01.47.17.63.68
lferrus@synamap.fr

Contact Commission

Marjolaine LIN
Responsable Technique
01.47.17.63.68
mclin@synamap.fr

